

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES



Bureau
international
du Travail



UN.GIFT
Global Initiative to Fight Human Trafficking

Questions de processus

3

Livre



MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Livre 3 - Questions de processus

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)- Genève: OIT, 2008 - 113 p.

ISBN: 978-92-2-222069-4 (Kit); 978-92-2-122070-1 (CD-Rom);

ISBN: 978-92-2-222071-7 (Livre 1 Print); 978-92-2-222072-3 (Livre 1 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222073-1 (Livre 2 Print); 978-92-2-222074-8 (Livre 2 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222075-5 (Livre 3 Print); 978-92-2-222076-2 (Livre 3 Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222077-9 (Livre d'exercices Print); 978-92-2-222078-6 (Livre d'exercices Web PDF);

ISBN: 978-92-2-222079-3 (Guide du facilitateur Web PDF);

manuel de formation / matériel de formation / traite des enfants / enfants /
travail des enfants / exploitation sexuelle - 02.02.1

Egalement disponible en anglais: *Training manual to fight trafficking in children for labour, sexual and other forms of exploitation*, ISBN: 978-92-2-122069-5 (Kit); ISBN: 978-92-2-122079-4 (Guide du facilitateur), Genève, 2009; et en espagnol: *Manual de formación para combatir la trata infantil con fines de explotación laboral, sexual y de otros tipos*, ISBN 978-92-2-322069-3 (Kit); 978-92-2-322079-2 (Guide du facilitateur), Genève, 2009.

Données de catalogage du BIT

NOTE

Cette publication a été élaborée par June Kane, consultante pour l'IPEC, et par Hans van de Glind du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication a été financée par UN.GIFT, le Centre international de formation (CIF) de l'OIT, et le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of Labour*) (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photos: BIT. Les photographies dans cette publication sont uniquement à but illustratifs. Les enfants dont les identités sont révélées par les photos ne sont pas des victimes de la traite des enfants.

Imprimé en

Italie

Photocomposition par

Centre international de formation (CIF) de l'OIT, Turin (Italie)

Table des matières

Présentation du livre 3	5	Chapitre 3-3: Suivi et évaluation	18
Acronymes et abréviations	6	Suivi.....	18
Chapitre 3-1: Rassembler le tout.....	7	Évaluation.....	18
Établir un PAN	7	Evaluation de l'impact des initiatives de proximité dans les communautés concernées.....	19
Chapitre 3-2: Mobilisation, médias, dialogue social et implication des enfants et des jeunes	9	Evaluation de l'impact des initiatives de politique générale.....	20
Appropriation et mobilisation	9	Le suivi et évaluation participatifs	21
Sensibilisation.....	10	Chapitre 3-4: Apprendre et partager les enseignements.....	22
Recherche et connaissances, vecteurs du changement.....	11	Identifier les bonnes pratiques et les points faibles	22
Les médias, un partenaire important	11	Documenter les leçons apprises	23
Lignes directrices sur le traitement médiatique des enfants	13	Concevoir une stratégie de diffusion	23
Dialogue social et partenariats	14	Reproduire les bonnes pratiques à plus grande échelle	24
Ce que l'OIT entend par « dialogue social » dans le monde du travail	14		
Formation et développement des capacités	15		
Les enfants et les jeunes, partenaires actifs	16		

Présentation du livre 3

Le livre 3 insiste sur le fait que la manière de faire les choses est aussi importante que les choses en elles-mêmes et se penche sur les questions de processus susceptibles de renforcer l'impact et l'efficacité des efforts de lutte contre la traite. Il s'articule en quatre chapitres:

- **Rassembler le tout:** planification + actions = PA(N)
- **Mobilisation et médias:** utilisation des médias pour influencer les individus; **dialogue social et implication des enfants et des jeunes:** établissement de partenariats, et en particulier reconnaissance et mobilisation de la contribution que les enfants et les jeunes peuvent apporter
- **Suivi et évaluation:** principales méthodes de mesure de l'efficacité des politiques et des actions et de leur impact sur les enfants et les jeunes
- **Apprendre et partager les enseignements:** suivi logique de l'évaluation permettant d'identifier les succès à partager et à développer

Acronymes et abréviations

CIF-OIT	Centre international de Formation de l'OIT
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
NU	Nations Unies
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Plan d'action national
S & E	Suivi et évaluation
UN.GIFT	Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
En los ejercicios:	
G	Gouvernements
GTEO	Gouvernements, organisations de travailleurs, organisations d'employeurs, ONG et organisations internationales
T	Organisations de travailleurs
E	Organisations d'employeurs
O	ONG et organisations internationales

Chapitre 3-1: Rassembler le tout

Établir un PAN

Avant de passer à ce dernier livre sur les questions de processus, il est bon de rappeler une formule mathématique:

Planification + actions = PA(N)

En d'autres termes, après avoir franchi toutes les phases de planification vues au livre 1 et envisagé les actions éventuelles exposées au livre 2, il est temps de rassembler tout cela et d'établir un plan d'action. Vous avez déjà fait connaissance avec les PAN au chapitre 1-8, mais vous devez savoir que les plans d'action peuvent exister à plusieurs niveaux: national, local, provincial, subrégional voir de la communauté. De ce fait, le « N » de PAN pourrait très bien être un « L », un « P », un « S », un « C » ou toute autre lettre représentant le niveau auquel le plan d'action doit être mis en œuvre.

Un autre point important à retenir à cet égard est que les plans d'action à appliquer au niveau subnational doivent dériver du PAN et éventuellement réaménager les priorités et ajouter des éléments spécifiques au contexte local. Tous les plans d'action doivent toutefois interpréter le PAN de manière à permettre une mise en œuvre effective à travers le pays. C'est essentiel parce qu'en général, les fonds sont alloués au niveau national.

Rappelez-vous que les PAN et les autres plans d'action qui en dérivent impliqueront un processus consultatif rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs susceptibles de contribuer à la fin de la traite des enfants.

Comme on l'a vu, le PAN doit contenir les éléments primordiaux suivants:

- Une définition de la traite des enfants dans le pays concerné,

- Une analyse de la situation reprenant les profils de risque des enfants et des communautés,
- Une description des méthodes des trafiquants opérant dans le pays,
- Les profils des individus concernés et la manière dont ils peuvent être atteints,
- Les données disponibles sur l'ampleur et la nature de la traite des enfants, et
- Une compréhension des recherches existantes afin d'aider tous les acteurs à avoir une vision commune quant au défi à relever.

Il doit être clairement orienté de manière spécifique sur les enfants.

Une analyse des parties prenantes devrait être faite de sorte à intégrer dans le plan les forces et faiblesses de chaque organisation, et indiquer comment les différents partenariats et actions seront coordonnés (par exemple, en désignant un point focal pour chaque chapitre du PAN ou en décidant d'un « partenaire principal »).

Il est également vital de considérer avec le plus de détails possible le coût de la mise en œuvre de chaque élément du PAN et de définir l'origine des fonds.

Pour chacun des éléments d'action, y compris la coordination et le développement de « produits » tels que les publications, les sites web, les outils ou les modules de formation, le PAN doit prévoir des plans clairs et spécifiques de suivi et d'évaluation des progrès (notamment et si possible consultations, tests et remarques de feed-back de la part des bénéficiaires et des groupes cibles).

Il convient de rappeler qu'au niveau national, la décision peut être prise de ne pas se doter d'un PAN portant spécifiquement sur la traite des enfants, mais d'intégrer celle-ci dans

d'autres plans existants ou en cours de développement, y compris ceux relatifs aux droits des enfants en général, aux pires formes de travail des enfants, au développement national ou à la réduction de la pauvreté. En effet, la traite des enfants peut constituer un élément distinct

(et approfondi, pas seulement mentionné) de ces plans, et ces divers cadres de planification doivent être soigneusement interreliés afin de garantir la complémentarité et l'intégralité des actions proposées.



Voir les exercices 45 et 46 dans le livre d'exercices.

Chapitre 3.2: Mobilisation, médias, dialogue social et implication des enfants des jeunes

Ressources pour cette section:

OIT-IPEC, *Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: un kit de ressources à l'usage des responsables politiques et des praticiens*, Genève, 2008, livre 5, chapitres 5.1-5.4. [Ces chapitres du kit contiennent 10 outils téléchargeables.]

Fédération internationale des journalistes, *Droits de l'enfant et médias: lignes directrices et principes reliés au reportage sur des questions relatives aux enfants*, Bruxelles, 2002

Plusieurs enseignements ont été tirés des programmes de lutte contre la traite des enfants ces dernières années. Un de ces enseignements est ce qui compte n'est pas seulement ce que l'on fait, mais aussi la manière de le faire. C'est ce que l'on appelle les « questions de processus ».

Il est évident que nous n'avons pas encore résolu le problème de la traite des enfants et que, par conséquent, nous devons continuer à apprendre et à partager les leçons. C'est la façon la plus sûre d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes. Évidemment, il est aussi fondamental en ce qui concerne notre responsabilité de faire passer les intérêts supérieurs des enfants avant tout le reste, parce que les politiques et programmes inefficaces - qui sont parfois contreproductifs - gaspillent les moyens destinés aux enfants et les exposent aux risques.

Appropriation et mobilisation

Nous avons vu que la « masse critique » est un élément essentiel de la lutte contre la traite des enfants. En raison de sa complexité, le problème doit être abordé sur plusieurs fronts à la fois, et la mise sur pied d'une équipe ou d'un réseau d'acteurs originaires de différents secteurs et jouant le rôle qui leur sied le mieux est vital. Dans une grande mesure, les plans d'action nationaux parviennent à mobiliser efficacement ces acteurs.

Cependant, il faut aussi viser une audience plus large, notamment les enfants, les familles et les communautés des zones d'origine et de destination, et l'opinion publique peut jouer un rôle important dans l'influence des politiques et actions gouvernementales, dans la dénonciation de la traite et dans la protection des enfants vulnérables. Pour atteindre ces publics et les engager dans la lutte contre la traite, il faut leur donner un sentiment d'appropriation du problème et les motiver à agir.

L'appropriation est un objectif essentiel du travail de lutte contre la traite parce que la traite des enfants touche tout le monde, et pas seulement les victimes. Il est donc important de faire de l'appropriation un pilier de tout ce que vous faites, en termes tant d'assistance directe que de partage d'informations et de communication. Elle doit être intégrée dans la stratégie dès le début, de sorte à apparaître à chaque étape du processus:

- identification du problème
- recherche
- planification
- mise en œuvre
- suivi
- évaluation
- leçons apprises
- documentation
- partage



Mobiliser, n'est pas la même chose que le partage d'informations, et sensibiliser à la traite ne suffit pas à induire le changement. La mobilisation vise à stimuler et à permettre à chaque personne ou groupe à trouver son rôle dans les efforts de lutte contre la traite. Par exemple, les enfants de 12 ans vulnérables à la traite ont des besoins différents et leurs cas doivent être traités différemment des employeurs susceptibles de rencontrer des cas d'exploitation du travail et de traite des enfants dans leur chaîne de production.

La mobilisation ne peut rencontrer le succès que si les individus savent ce que l'on attend d'eux et comment le faire. Il faut les y aider, et c'est là qu'intervient la sensibilisation.

Sensibilisation

La sensibilisation est un moyen d'aider les individus et les groupes à comprendre ce qu'ils doivent faire pour participer efficacement aux efforts de lutte contre la traite. Ceci peut porter sur l'explication à un enfant des choses à faire pour se protéger aussi bien qu'aux conseils prodigués à un gouvernement afin qu'il affecte

les ressources au mieux et que les ressources budgétaires ainsi allouées aient le maximum d'impact sur la traite des enfants.

Cela semble simple mais ce ne l'est pas. La sensibilisation doit être planifiée et s'articule en plusieurs composantes:

- Premièrement, il faut savoir qui vous voulez influencer (« qui »);
- Deuxièmement, il faut être clair sur ce qu'ils seront incités à faire (« quoi »);
- Troisièmement, il faut trouver la meilleure façon de les atteindre et d'induire le changement (« comment »);
- Quatrièmement, il faut connaître le moment optimal pour agir (« quand »);
- Cinquièmement, il faut bien déterminer le message à faire passer.

Par exemple, le public cible (qui) consiste en les autorités responsables en matière d'éducation d'une petite ville qui a récemment vu affluer d'une province voisine des recruteurs qui traînent dans les environs des écoles afin d'entrer en contact avec les enfants et de les convaincre d'aller effectuer un « travail bien

rémunéré » dans un pays limitrophe pendant les vacances scolaires. Quelques enseignants ont tenté de mettre les enfants en garde, mais ils ont peur des représailles des recruteurs. Les autorités du département d'éducation pourraient demander l'aide de la police, organiser des sessions d'information dans les écoles pendant les heures d'école afin de conscientiser les enfants au risque d'être victime de traite aux mains de ces recruteurs, et dégager des fonds pour protéger les enseignants et les enfants contre les différentes menaces (quoi). Une ONG locale consciente du problème et des solutions possibles (comment) est disposée à coopérer avec les autorités pour mener un ensemble d'actions avant les vacances d'été (quand), parce que des enfants pourraient alors avoir déjà été pris au piège.

Ensuite, il faut envisager ce qui les incitera à faire le bon choix (et parfois à adopter la bonne approche). Ce sera un élément essentiel de votre message de sensibilisation et cela indiquera la forme que votre action de sensibilisation peut prendre: une rencontre individuelle, campagne publique, publication, événement médiatique? Quelle que soit la forme choisie, vous devrez préparer des « outils », le matériel nécessaire pour faire passer votre message.

Ces outils peuvent être des publications, des études de recherche, des données, des sites web, des programmes de démonstration, des campagnes, des rencontres, etc. Ils doivent être adaptés au public cible et à ses attentes.

Il est également important d'intégrer les remarques de feed-back et le suivi dans votre travail de sensibilisation afin d'évaluer les progrès accomplis et de voir s'il a induit un changement de comportement, d'approche, d'avis ou de décision. Par exemple, votre action a-t-elle débouché sur l'adoption d'une nouvelle loi? A-t-elle ravivé le débat public sur la question? A-t-elle entraîné d'autres réactions ou comportements?

Recherche et connaissance, pour le changement

Un des outils de sensibilisation les plus importants est la recherche destinée à mettre au point de nouvelles actions, politiques ou positions. Ce ne sera généralement pas la même chose que la recherche à des fins de planification, bien que les mêmes données puissent être utilisées. Cette recherche-ci doit mener spécifiquement à des recommandations de changement et indiquer clairement à qui ces recommandations s'adressent.

Elle doit être jugée fiable et crédible par ceux qui la liront et prendre une forme qu'ils pourront accepter. Ainsi, si votre cible est un décideur, il est peu probable que cette personne ait le temps de lire un rapport de 200 pages; établissez donc un résumé soigneusement argumenté et mettez bien en évidence les principales recommandations. Si vous préparez des matériels de sensibilisation pour une communauté villageoise qui n'a pas accès à l'Internet, cela n'a aucun sens de les concevoir comme un site web. Cela peut sembler évident, mais on serait surpris de savoir combien il est fréquent que les personnes chargées de la conception des actions de sensibilisation décident du format des matériels avant même de savoir à qui ils s'adresseront.

Les matériels et mesures de sensibilisation doivent avant tout insister sur les actions spécifiques attendues du public cible, ainsi que sur la mise en pratique.

Les médias, un partenaire important

Les médias sont souvent l'« intermédiaire » entre les outils de sensibilisation ou la recherche que vous avez préparés et le cible de votre message. C'est valable pour un grand nombre de groupes spécifiques visés (les fonctionnaires gouvernementaux, par exemple, lisent les journaux, regardent la télévision et écoutent la radio), mais aussi et surtout pour le grand public. Pour parvenir à faire passer votre message à travers les médias, il est

indispensable de savoir qui utilise quel média. Ainsi, les ministres (ou leurs conseillers) liront plutôt les quotidiens nationaux, tandis que les membres des communautés villageoises seront plus facilement influencés par un journal local ou une émission de radio populaire, voire même par quelqu'un qui s'adresserait directement à eux.

En fait, le concept de « médias » couvre un large éventail de formats: journaux, magazines, télévision (internationaux, nationaux, locaux), radio (internationale, nationale, locale), musique, et autres arts performance (ou formes artistiques). Tous les médias peuvent être une force de changement, et il est important de savoir quels médias sont spécialisés dans le traitement des questions sur lesquelles vous travaillez et quel est leur public.

Une autre chose qu'il faut absolument comprendre quand on travaille avec les médias est que les personnes externes aux médias doivent apprendre et respecter leurs règles. Les médias ne font pas directement partie de votre « équipe » et ne sont pas là pour poursuivre vos objectifs. Ceci est dû au fait qu'il est important que les médias conservent leur indépendance éditoriale, vitale pour les processus démocratiques à long terme. Ne voyez donc pas en les médias des « prestataires de services » qui relayeront votre message sans faire de commentaires ou sans le modifier. Faites-en plutôt des partenaires privilégiés et attendez-vous à ce que les bons journalistes utilisent vos matériels comme source pour leur propre reportage.

C'est pourquoi vous devrez apprendre de quoi les médias ont besoin, le format qu'ils sont susceptibles de préférer (généralement sobre et concis) et quand il le leur faut (il y a en effet des périodes creuses, quand vous pourrez leur donner des matériels, par exemple les jours fériés, pendant lesquelles les médias « manquent » de matière).

Apprenez à connaître les professionnels des médias et leurs intérêts (sujets qu'ils traitent, par exemple les affaires juridiques, les affaires

criminelles ou la jeunesse), ainsi que le profil démographique de leur public.

Rappelez-vous aussi que les journalistes se répartissent en deux grandes catégories: ceux qui sont à l'affût du « scoop » et ceux qui privilégient les histoires susceptibles d'intéresser le public. Les journalistes d'information rechercheront l'inhabituel, l'exceptionnel; les autres – journalistes d'affaires courantes – traiteront les sujets plus en profondeur.

Les deux catégories seront toutefois des spécialistes des médias, pas de la traite des enfants, ce qui n'empêche pas bon nombre de journalistes de s'intéresser à la traite et au travail des enfants et aux autres questions de développement social y afférentes. Ces journalistes peuvent devenir des alliés à long terme dans la lutte contre la traite des enfants et, comme tous les partenaires, profiteront du temps que vous leur consacrerez et des efforts que vous déploierez : vous pouvez les inclure dans des programmes de formation et les tenir à jour.

Travailler avec les médias requiert une planification et une réflexion approfondies. Il est utile de se poser des questions toutes simples:

Pourquoi veux-je impliquer les médias?

- Si vous pensez que les médias peuvent vous aider à atteindre les personnes qui doivent connaître la substance d'un problème, en particulier dans le but de « transférer » cette connaissance à d'autres cibles, vous pouvez envisager une collaboration.
- N'espérez toutefois pas que les médias deviennent des « partenaires volontaires » et fassent le travail de campagne pour vous. Ils ne sont pas là pour cela. Les médias peuvent certes s'intéresser à ce que vous faites et assurer une certaine couverture, mais ils le feront toujours à leur discrétion.

Le public que je vise peut-il être atteint par l'intermédiaire des médias?

- Si la réponse est « non », ne continuez pas.

- Si la réponse est « oui », visez-vous le grand public (médias de masse) ou une audience plus spécifique (médias spécialisés)?

Qu'ai-je à offrir aux médias?

- Si la réponse est « rien », ne continuez pas.
- Si vous avez quelque chose d'intérêt médiatique, faites-en part à un journaliste d'information.
- Si le sujet ne fera pas nécessairement la une mais mérite un traitement approfondi, parlez-en à un journaliste d'affaires courantes.

Y a-t-il des journalistes qui traitent régulièrement des sujets dérivant de vos initiatives de lutte contre la traite?

- De nombreux journalistes ont un rythme et couvrent toujours le même type d'histoires. Faites la connaissance de ces journalistes et alimentez-les directement; ne vous bornez pas à envoyer un communiqué de presse. Les salles de rédaction en reçoivent des dizaines chaque jour, et la majorité d'entre eux filent directement à la corbeille.

Que puis-je faire pour faciliter le travail du journaliste?

- Plus vous faciliterez le travail du journaliste, plus il sera enclin à traiter votre sujet. Dans vos matériels, soyez concis et insistez sur les points les plus importants. Écrivez de manière claire et précise, sans utiliser de jargon. Donnez ensuite un coup de fil au journaliste concerné et proposez-lui des personnes à interviewer qui connaissent le sujet.

Comment puis-je contacter le(s) journaliste(s) et que dois-je lui (leur) envoyer?

- La plupart des pays tiennent un annuaire des journalistes en activité et des médias. Vous le trouverez dans votre bibliothèque, et

peut-être même sur l'Internet. Vous pouvez aussi interroger les responsables de la presse locale, de la télévision ou de la radio pour savoir quels journalistes peuvent s'intéresser à votre travail. Contactez ces journalistes personnellement.

- Lors d'un premier entretien téléphonique, présentez brièvement le sujet dont vous souhaitez parler. Faites ensuite immédiatement parvenir du matériel écrit, généralement un communiqué de presse d'une page (rédigé clairement et suivant les règles applicables aux articles de journaux). Si possible, reproduisez des citations que le journaliste pourra utiliser directement.
- Si vous disposez d'un rapport de recherche ou d'autres matériels à diffuser, n'envoyez pas tout le paquet. Les journalistes n'ont pas le temps de lire 100 pages. Envoyez un résumé d'une page et proposez de fournir des informations complémentaires.
- Éventuellement, préparez un kit d'information pour les journalistes, contenant un résumé du rapport, le texte intégral de celui-ci, un communiqué de presse reprenant des citations et une note mentionnant les coordonnées de contact des personnes qui connaissent le sujet.

Lignes directrices sur le traitement médiatique des enfants

Quand vous travaillez avec les médias, utilisez les lignes directrices adoptées par les professionnels du monde entier sous les auspices de la Fédération internationale des journalistes (FIJ, 2002). Celles-ci couvrent des sujets tels que le respect de la vie privée des enfants, la manière d'interviewer des enfants et les informations à fournir pour les protéger (par exemple, il ne faut jamais donner de détails sur l'identité d'un enfant victime de traite).



Voir les exercices 47 et 48 dans le livre d'exercices.

Dialogue social et l'établissement de partenariats

Au lieu d'envoyer des informations aux collaborateurs potentiels, privilégiez les vrais partenariats si vous voulez garantir une action stratégique et vous assurer que les enfants vulnérables ne tombent pas dans les failles qui séparent les différentes initiatives.

Si vous avez œuvré à l'appropriation, vous avez jeté les bases de l'« inclusivité » qui est au cœur du partenariat. Cela permet :

La **consultation** nécessaire en phase de planification, à des moments convenus de la mise en œuvre ou à chaque fois qu'une action se termine, que des résultats arrivent ou qu'il faut penser à l'étape suivante. C'est valable pour les initiatives politiques comme pour les mesures de proximité.

La création de partenariats pyramidaux (ou le recours aux multiplicateurs) est une manière d'intégrer l'expérience et l'expertise d'un large éventail d'intervenants. Cela implique que chaque personne ou groupe partenaire représente un nombre plus important d'individus ou de collectivités dont ils tiennent compte de l'avis et auxquels ils rapportent régulièrement.

Dans le monde du travail, on trouve déjà des structures de ce genre : certaines organisations de travailleurs et d'employeurs permettent en effet que le dialogue social utilise les structures et mécanismes de représentation existants. Au sein du système des Nations Unies, l'initiative UN.GIFT constitue un exemple d'efforts de rassemblement de plusieurs agences actives dans le domaine de la traite des êtres humains afin de partager les informations et de planifier des actions conjointes.

La **coordination** impliquant qu'une personne ou groupe principal (ou encore une sous-commission ou un groupe de travail) organisera les réunions, assurera l'échange d'expériences et d'expertises et fera office de

« chambre de compensation » pour le partage des informations et des résultats.

La **communication**, qui peut prendre de nombreuses formes et inclut les réunions, l'envoi de bulletins d'information électroniques, l'information par le biais de sites web ou de salons de discussion, les échanges par téléphone ou par télécopie, les discussions individuelles ou encore la gestion de sites et autres forums d'échange. Toutes ces formes sont envisageables, mais assurez-vous surtout que les systèmes soient suffisamment flexibles pour atteindre tous les membres du partenariat, y compris ceux qui ne sont pas en ligne ou qui n'ont pas accès (ou à un prix exorbitant) au téléphone ou aux infrastructures de réunion. Veillez aussi à ce que la communication soit pertinente. Elle doit englober un échange d'informations utiles et réellement souhaitées par le destinataire.

La **collaboration**, qui peut avoir lieu à diverses étapes du travail selon les forces, les besoins, la disponibilité et la motivation des individus. Visez une collaboration à toutes les étapes, de la recherche et planification à la diffusion, en passant par la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et la documentation.

Ce que l'OIT entend par « dialogue social » dans le monde du travail

Par « dialogue social », l'OIT entend tout type de négociation, consultation ou simple échange d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale, comme par exemple le travail et la traite des enfants.

Le dialogue social peut être un processus tripartite, le gouvernement en étant alors partie, ou consister en des relations bipartites entre les travailleurs et la direction (ou entre les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs). Il peut se dérouler aux niveaux national, régional ou de l'entreprise et être interprofessionnel, sectoriel ou une combinaison de ces formes.

L'objectif premier du dialogue social est de promouvoir le consensus et la participation démocratique entre les principaux acteurs du monde du travail. Un dialogue social fructueux peut résoudre d'importantes questions économiques et sociales, encourager la bonne gouvernance, faire avancer la paix sociale et la stabilité et stimuler le progrès économique.

Pour que le dialogue social soit possible, il faut: des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes possédant les capacités techniques et l'accès aux informations pertinentes; la volonté politique et l'engagement de toutes les parties; le respect des droits fondamentaux d'association et de négociation collective; et le soutien institutionnel approprié.

 **Ver ejercicio 49 en el libro de ejercicios.**

Formation et développement des capacités

Un élément important de l'établissement de partenariats est la formation et le développement des capacités. C'est un moyen d'aider tout le monde à mettre à jour ses connaissances et ses compétences, d'apprendre des enseignements en cours de développement et de passer à une plateforme de compréhension commune. C'est aussi une étape de l'établissement de partenariats et du renforcement du travail d'équipe.

Il importe également de ne pas oublier que les personnes sont appelées à se déplacer - d'un poste à un autre au sein d'une organisation, ou d'une organisation à une autre, ou encore à un lieu différent. Il en va notamment ainsi dans le cas du personnel attaché aux autorités nationales et locales, qui peut être déplacé d'un service ou d'une localité à l'autre dans le cadre de leur développement professionnel. Si elle n'est pas prise en compte, la rotation du personnel risque de compromettre sérieusement les actions contre la traite des enfants, et la meilleure manière de s'assurer qu'un changement de personnel ne fera pas obstacle à la réussite consiste à donner au nouveau personnel (ou aux volontaires) l'occasion de bénéficier d'un programme de développement des capacités. De plus, ceux qui ont suivi une formation devraient partager

les connaissances et les compétences acquises avec leurs collègues.

Il existe différentes méthodes de développement des capacités ou de formation, mais il convient de garder présents à l'esprit quelques principes importants. L'OIT-IPEC a constitué une liste de contrôle des éléments à prendre en considération lors de la planification d'actions de développement des capacités:

- Mettre la formation à la disposition des personnes appropriées, celles qui seront en mesure de provoquer le changement après la formation, dans et à travers leur organisation ou leur secteur gouvernemental;
- Analyser les besoins de formation spécifiques des groupes concernés, condition préalable à un bon ciblage de la formation (par exemple, au niveau politique ou de proximité; accent sur les zones d'origine, de transit ou de destination; etc.);
- Percevoir le niveau de connaissances, d'expérience et de compréhension des bénéficiaires potentiels de la formation, afin d'adapter celle-ci de manière adéquate;
- Utiliser les outils et les ressources existants plutôt que de tenter de partir de zéro;
- Veiller à ce que la langue ne soit pas un obstacle, par exemple en excluant ceux qui ne parlent pas la langue dans laquelle est donnée la formation, alors qu'un interprète pourrait être utilisé pour les aider.

Former des membres du personnel et des volontaires à être des formateurs est un bon moyen d'intégrer la formation et d'assurer la transmission et la reproduction du contenu de l'apprentissage. La formation de formateurs est un élément important dans le mouvement vers la durabilité et l'intégration des activités de lutte contre la traite, car elle transfère la responsabilité de la formation hors d'une organisation vers des groupes qui maintiendront l'action en cours. Il peut s'agir d'un groupe de femmes de la communauté, par exemple, ou encore d'un département ministériel, ou d'un groupe de jeunes qui forment d'autres jeunes.

Les enfants et les jeunes, partenaires actifs

Quand ils ont l'âge et la maturité appropriés, les enfants ont le droit de participer aux discussions, aux actions et au développement de politiques dans les matières qui les concernent. Ce droit est garanti par les articles 12 et 13 de la convention

internationale relative aux droits de l'enfant. L'article 6 de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants stipule que les programmes d'action visant à éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants doivent prendre en considération « les vues d'autres groupes intéressés. » La recommandation (n° 190) explicite cette considération à son paragraphe 2 et fait référence aux « vues des enfants directement affectés par les pires formes de travail des enfants ainsi qu'en vue de leurs familles et, le cas échéant, celles d'autres groupes intéressés acquis aux objectifs de la convention et de la présente recommandation. »

La participation des enfants est toutefois longtemps demeurée un défi sans réponse. On a trop souvent considéré, d'une certaine manière, qu'inviter des enfants à une réunion, enregistrer leurs propos et afficher leurs commentaires sur un site web ou les publier dans un livre équivalait à les impliquer réellement dans les processus.



Si de telles initiatives avaient au moins pour effet de sensibiliser à la nécessité de considérer les enfants comme des sujets d'actions contre la traite, et non seulement comme des objets de celle-ci, elles n'ont pas mis à contribution tout le potentiel des enfants en tant que personnes clés, voire même en tant que responsables de ces actions. Cela peut être dû, dans une certaine mesure, au fait que la définition internationale de l'« enfant » inclut toute personne âgée de moins de 18 ans et que les « enfants » ont longtemps été considérés comme un groupe unique, alors que le rôle que peut jouer un adolescent de 17 ans dans cette lutte est évidemment très différent de celui d'un enfant de 10 ans.

En ce qui concerne la participation des enfants - comme d'autres secteurs de travail -, une leçon importante apprise au cours des dernières années est celle de la nécessité d'établir des distinctions claires entre les besoins, les problèmes, les réactions et les capacités des enfants de groupes d'âge différents. Quand cette nécessité a été mieux comprise, il est également apparu clairement que l'âge limite de 18 ans est à certains égards artificiel lorsqu'il s'agit de contribuer aux activités de lutte contre la traite. Dans certains cas, des jeunes de plus de 18 ans peuvent intervenir en tant que « substituts » de ceux de moins de 18 ans qui sont difficiles à atteindre: ainsi, un jeune de 20 ans qui a fait l'objet de traite dans son enfance peut apporter des indications précieuses sur la traite et son impact. Il y a donc une vaste catégorie de jeunes (de 18 à 25 ans) qui offrent d'immenses ressources d'énergie, de compréhension et d'information pour combattre la traite des enfants.

Quand les enfants et les jeunes participent aux processus liés à la traite des enfants, leur âge n'est pas la seule chose à prendre en considération. Il faut également tenir compte des spécificités de genre, en particulier dans le contexte culturel, religieux et traditionnel dans lequel les enfants vivent. Les niveaux d'alphabétisation des enfants et des jeunes sont eux aussi importants, au même titre que les canaux de communication traditionnels au

sein de leur communauté. En bref, les enfants ne forment pas un groupe homogène et, comme pour les adultes, les impliquer nécessite réflexion et planification.

Au cours des dernières années, on a donc vu se multiplier les exemples d'implication d'enfants et de jeunes dans la planification et le fonctionnement de projets de protection de l'enfance, dans la conduite de recherches, dans la participation à des programmes de soutien entre pairs et de collecte de données et dans la production de documents destinés à d'autres personnes de leurs groupes d'âge. Ainsi, un des domaines dans lesquels les enfants et les jeunes ont joué de plus en plus le rôle d'acteurs principaux est celui d'une série de processus de parrainage et de conseil entre pairs. Il n'y a pas de doute que la communication entre les pairs ou parmi ceux-ci soit souvent plus constructive que la communication entre adultes et enfants, en particulier quand l'enfant peut avoir à aborder des questions sensibles. Eu égard à la traite des enfants, ceci relève d'une importance particulière, car il se peut que les enfants en danger, surtout ceux qui sont difficilement atteignables – par exemple les enfants qui vivent dans la rue – puissent parler d'une manière franche à un autre enfant ou jeune personne, mais restent silencieux devant un adulte.

En outre, il importe de se rappeler que l'appui à la participation des enfants et des jeunes aux initiatives de lutte contre la traite à des niveaux multiples est également en lui-même une action d'autonomisation. À tous ceux qui y sont impliqués, la participation offre des occasions d'apprendre et par conséquent de renforcer leur compréhension et leur conscience de soi. Il y a là un facteur important de protection pour les enfants en particulier.

Lors de la planification de la participation des enfants et des jeunes, il est vital d'assurer leur sécurité, surtout si les enfants concernés proviennent de groupes à haut risque ou ont été victimes de traite ou d'exploitation. Plusieurs organisations ont dressé des listes de contrôle ou établi des lignes directrices en ce sens.



Chapitre 3.3: Le suivi et l'évaluation

Ressources pour cette section:

OIT-IPEC, Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: un kit de ressources à l'usage des responsables politiques et des praticiens, Genève, 2008, livre 5, chapitre 5.5. [Ce chapitre du kit contient 3 outils téléchargeables.]

Le suivi et l'évaluation (S & E) sont des éléments essentiels de toutes les actions visant à faire face à la traite des enfants à tous les niveaux. Ils jouent un rôle crucial lorsqu'il faut s'assurer que les actions menées restent dans la ligne choisie et permettent d'obtenir les résultats souhaités. Ils sont également importants pour l'élaboration à plus long terme d'initiatives contre la traite des enfants, car ils permettent que des exemples de bonnes pratiques puissent être identifiés et reproduits par d'autres.

Le suivi et l'évaluation doivent être entrepris afin de mesurer le progrès et les résultats des interventions ciblées (initiatives de proximité directe) ainsi que celles qui favorisent une habilitation législative comme le développement de politiques générales et de législations nouvelles qui visent la lutte contre la traite des enfants.

Le suivi et l'évaluation peuvent intervenir aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'à travers différents ministères et départements. Les plans de suivi et d'évaluation constituent un élément essentiel de tous les plans d'action nationaux.

Les indicateurs sont un élément clé pour l'évaluation du progrès et pour mesurer l'impact des initiatives de lutte contre la traite des enfants. Ils sont la preuve que l'action politique/de proximité s'est avérée efficace et doivent être fixés au début de chaque initiative. Ils doivent être SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels). Les chapitres qui suivent énumèrent des indicateurs envisageables pour les initiatives au niveau d'actions de proximité et de politique générale.

Suivi

Le suivi, qui devrait intervenir pendant la mise en œuvre des projets, peut revêtir plusieurs formes différentes. Il peut s'agir d'un suivi indépendant par des institutions ayant ce mandat, ou d'un suivi effectué par ceux qui exécutent le projet ou l'activité, ou d'un suivi effectué par les participants au projet ou par ceux que le projet est censé aider, ou enfin d'une quelconque combinaison de ces interventions. Le but principal du suivi des projets est de mesurer si l'action progresse selon les attentes, mais il offre également l'occasion de prendre du recul et de se demander s'il convient d'introduire des changements dans le projet, ou si certains enseignements commencent à émerger.

Au tout début de l'action, tous ceux qui y sont impliqués devraient se concerter et décider du choix du moment des « points de contrôle », de ce qui sera contrôlé (autrement dit, du choix des indicateurs) et de la manière dont les résultats obtenus seront documentés et réinjectés dans le projet. Les départements ministériels et les agences de financement qui appuient l'action de lutte contre la traite des enfants ont souvent leurs propres critères de suivi, mais lorsque tel n'est pas le cas, il est important que les bailleurs de fonds restent en contact avec la progression des initiatives grâce à l'établissement de rapports réguliers.

Évaluation

L'évaluation est entreprise à la fin d'une initiative, ou après qu'une nouvelle politique ait été introduite et mise en œuvre pendant un temps suffisant. Elle devrait être réalisée par

des intervenants indépendants qui connaissent le problème abordé mais n'ont aucun lien avec l'initiative, la politique ou une personne ou groupe impliqués. C'est ainsi qu'elle sera totalement honnête et permettra de tirer pour l'avenir des enseignements qui tiennent compte des bonnes et mauvaises expériences.

S'il est aisé d'évaluer ou d'apprécier l'évolution du projet conformément au plan (les délais ont-ils été respectés?; les actions se sont-elles déroulées conformément au budget?; tous les résultats attendus ont-ils été obtenus?), il est très difficile d'en mesurer l'impact ou les effets dans un contexte plus large, autrement dit de déterminer si l'action menée et les résultats produits ont réellement engendré d'autres effets pour finalement créer une différence en ce qui concerne le problème de la traite des enfants, et les enfants qui y sont exposés (suivi et évaluation de l'impact).

Toutes les évaluations doivent, dans la mesure du possible, se pencher sur les éléments suivants:

Efficacité - l'initiative ou la politique ont-elles eu l'impact désiré?

Efficience - les ressources (temps, fonds, personnel, matériels) ont-elles été utilisées de manière optimale, ou y a-t-il eu du gaspillage?

Pertinence - l'initiative ou la politique ont-elles contribué à l'objectif global d'élimination de la traite des enfants? Ou ont-elles permis de réaliser quelque chose qui ne contribue pas directement à cet objectif (par exemple, des actions étiquetées « lutte contre la traite » consistent parfois plus en des initiatives de réduction de la pauvreté qui n'auront sans doute pas d'impact sur la traite).

Validité de la conception - l'initiative était-elle celle à prendre? A-t-elle été planifiée de sorte à atteindre ses objectifs?

Causes et effets - l'initiative a-t-elle correctement affronté le problème identifié? (Ici, il est important de se pencher sur le

ciblage de l'initiative - a-t-elle atteint le public visé?)

Effets inattendus - y a-t-il des surprises pendant la mise en œuvre ou après l'introduction d'une nouvelle politique? C'est particulièrement important si certains des effets inattendus étaient négatifs.

Stratégies alternatives - aurait-on pu observer une plus grande efficacité, par exemple en agissant à un moment ou à un endroit différents?

Durabilité - l'initiative ou la politique laisseront-elles des traces durables? (Ce n'est pas seulement une question de disponibilité des moyens, mais surtout d'intégration suffisante en vue d'une poursuite sans nécessiter de fonds ou infrastructures supplémentaires).

Évaluation de l'impact des initiatives de proximité/d'assistance directe

L'IPEC a piloté l'utilisation d'études rétrospectives de suivi pour mesurer l'impact des interventions de lutte contre la traite sur les enfants et leurs familles. Son action consiste à recueillir des informations sur les changements qu'ont connus les enfants et leurs familles après avoir été exposées à une intervention de lutte contre la traite.

En se concentrant sur ce que font actuellement les anciens bénéficiaires, ainsi que sur une rétrospective de deux autres moments du passé, ce type d'études permet d'obtenir une vue d'ensemble des principaux changements (impacts) subis par ce groupe dans le temps. Il permet également d'estimer l'impact que l'événement (dans ce cas, la participation à une opération de lutte contre la traite) a eu sur la vie actuelle des individus et, de manière agrégée, sur le groupe exposé au projet ou au programme d'action contre la traite.

Une autre méthode couramment utilisée pour mesurer l'impact des interventions consiste à utiliser des « indicateurs de substitution » pour évaluer le degré de réussite d'une action.

Ceux-ci nous permettent de constater que certains progrès ont été réalisés, mais non de conclure que nous avons exercé un impact global sur le problème. Généralement, le fait de posséder une série d'indicateurs et un choix de méthodes d'évaluation différentes (quantitatives et qualitatives) permet de dresser un tableau du degré de réussite de la réalisation du projet.

Quelques indicateurs couramment utilisés pour suivre la progression des initiatives de proximité/d'assistance directe sont en rapport avec:

- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui sont (re)scolarisés;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci ayant l'âge minimum d'admission à l'emploi qui ont un travail décent;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci chez qui ont été développés des capacités d'autoprotection et qui sont avertis des risques de la traite;
- le nombre d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui ont été enregistrés et ont accès aux services publics de base;
- le nombre de parents d'enfants exposés à la traite ou victimes de celle-ci qui ont obtenu une formation à certaines compétences et une aide à leur subsistance et qui scolarisent leurs enfants;
- le nombre de procédures en justice entamées contre les trafiquants.

Les indicateurs ne sont pas toujours quantitatifs (chiffrés). Ils peuvent également être en rapport, par exemple, avec les nouvelles lois introduites à la suite de certaines politiques ou actions, ou avec l'augmentation des moyens ou l'accroissement des allocations budgétaires dérivant de l'apparition de nouvelles politiques ou structures de lutte contre la traite des enfants.

Évaluation de l'impact des initiatives de politique générale

Le suivi et l'évaluation doivent également porter sur les progrès et résultats des actions

de grande envergure telles que l'élaboration de politiques générales et de législations nouvelles et l'intégration de la traite des enfants dans les politiques gouvernementales plus vastes concernant la protection de l'enfance, l'éducation, le travail, l'emploi et la migration. Ils peuvent intervenir aux niveaux local, régional et national, ainsi qu'à travers différents ministères et départements.

Parmi les indicateurs courants utilisés pour assurer le suivi et l'évaluation du progrès des initiatives de politique générale, on prend en considération:

- les fonds alloués aux interventions contre la traite des enfants dans les budgets locaux, régionaux ou nationaux, y compris l'attention apportée aux besoins spécifiques des filles et des garçons;
- la fréquence des réunions interministérielles sur la question et le niveau de participation des différents départements;
- les ressources en personnel allouées à la lutte contre la traite des enfants, en particulier sous la forme de personnel spécialisé, comme les points focaux;
- le nombre de secteurs politiques, tels que l'éducation, le travail, l'emploi et la migration qui font référence à la traite des enfants;
- le nombre de descriptions de fonctions des fonctionnaires gouvernementaux qui font mention de la traite des enfants en tant que domaine particulier;
- le nombre de formations des fonctionnaires gouvernementaux qui incluent la traite des enfants;
- le nombre de trafiquants condamnés qui ont été sanctionnés;
- le nombre de discours et documents ministériels qui mentionnent la traite des enfants ;
- le nombre d'enfants qui ont besoin d'assistance et qui ont été pris en compte dans le budget et/ou assistés.

Certains de ces mêmes indicateurs sont également utiles dans l'évaluation des cadres de la lutte contre la traite des enfants, comme les plans d'action nationaux (PAN).

Le suivi et l'évaluation participatifs

Impliquer les communautés et les enfants dans le suivi et l'évaluation permet de les autonomiser, parce qu'ils voient directement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et peuvent exprimer leur avis sur les actions qui les touchent. Le suivi participatif est une manière très efficace d'autonomiser les enfants et de les intéresser à la conception des actions de lutte contre la traite des enfants.

Le suivi et l'évaluation participatifs peuvent prendre différentes formes, mais ils ont toujours pour but de permettre aux individus concernés par une action en tant que bénéficiaires/cibles de donner leur avis sur la façon dont l'action a été réalisée et sur l'impact qu'elle a eu sur eux.

Le processus doit toujours être inclusif, c'est-à-dire qu'il doit tenir compte des obstacles qui pourraient entraver la participation de certains membres de la communauté. Par exemple, dans certaines communautés, les femmes ne se sentent pas à l'aise quand elles sont en présence d'hommes et peuvent ainsi se retenir de donner leur avis. Dans ce genre de cas, un groupe composé uniquement de femmes sera la solution. De même, les personnes atteintes d'un handicap peuvent avoir des besoins spéciaux afin de pouvoir participer confortablement (par exemple, un malentendant demandera des équipements d'amplification sonore ou une interprétation en langage des signes). Dans les préparatifs, pensez toujours aux spécificités de genre et aux besoins spéciaux de la communauté avec laquelle vous travaillez.

Le suivi et l'évaluation participatifs doivent également être menés de manière éthique, autrement dit en respectant la vie privée des personnes concernées et en protégeant les enfants. Une « liste de contrôle pour une mise en œuvre éthique » contiendra les points suivants:

Avant de commencer:

- Expliquez aux participants qu'ils resteront anonymes (les noms ne seront pas notés) et les informations confidentielles (elles ne seront utilisées qu'aux fins annoncées);
- Veillez à ce que les participants aient donné leur consentement en connaissance de cause et qu'il n'y ait pas d'« oreilles indiscretes » (par exemple, personnel, enseignants ou parents curieux d'entendre l'avis de leurs enfants);

Pendant la discussion:

- Permettez aux participants de partir s'ils le souhaitent;
- Faites en sorte que les participants plus âgés ou plus puissants ne dominent pas les autres.

Lors de la discussion de sujets sensibles:

- Gagnez la confiance des participants;
- Promettez aux participants qu'ils resteront anonymes et leurs propos confidentiels;
- Ne notez pas les noms et ne prenez pas de photos;
- Menez les interviews ou discussions de groupe dans des lieux privés;
- Soyez ouvert et n'émettez pas de jugements;
- Si quelqu'un parle d'un problème ou d'un traumatisme personnel, écoutez-le attentivement et assurez le suivi ultérieur.

À la fin de la discussion:

- Remerciez les participants pour leur contribution;
- Cherchez les lacunes dans les informations et résumez les points principaux; demandez aux participants s'ils sont d'accord ou souhaitent ajouter quelque chose;
- Expliquez ce qui va être fait avec les données collectées (avec leur participation).

Après la collecte et l'analyse des données:

- Faites rapport aux participants des principales conclusions et demandez-leur leur avis.



Voir les exercices 53, 54 et 55 dans le livre d'exercices.

Chapitre 3.4:

Apprendre et partager les enseignements

Ressources pour cette section:

OIT-IPEC, Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail: un kit de ressources à l'usage des responsables politiques et des praticiens, Genève, 2008, livre 5, chapitre 5.6. [Ce chapitre du kit contient 7 outils téléchargeables.]

Si le but de toutes les actions est de protéger les enfants contre la traite, d'aider ceux qui en sont victimes et de progresser vers l'élimination de cette pire forme de travail des enfants, chaque action doit également être conçue pour conduire à de meilleures initiatives dans l'avenir. Cela n'implique pas seulement la mise en place du suivi et de l'évaluation, afin de vérifier et d'améliorer les progrès réalisés, mais aussi celle d'un moyen permettant de rassembler les leçons tirées du projet et de les utiliser de diverses manières.

Les enseignements peuvent et doivent aussi servir à:

- améliorer les interventions futures;
- identifier les interventions qui peuvent être reproduites ou adaptées;
- cerner les actions qui peuvent être intégrées dans les politiques et programmes gouvernementaux;
- encourager le soutien de la part des bailleurs de fonds; et
- laisser une trace positive.

Il existe un certain nombre de démarches à accomplir pour assurer que l'expérience de l'action/du projet ait une utilité au-delà de ceux qu'il concerne. Elles consistent à

- identifier les actions ou éléments d'actions réussis (souvent appelés « bonnes pratiques ») qui peuvent être utiles à l'avenir;
- identifier les éléments ou interventions qui n'ont pas connu la réussite et qu'il convient d'abandonner, de modifier ou d'examiner plus en détail;
- documenter les leçons apprises;
- les partager avec d'autres (diffusion); et

- reproduire les bonnes pratiques à une échelle supérieure.

Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques

Identifier les bonnes pratiques implique un examen critique des interventions effectuées au niveau des actions de proximité et/ou de la politique générale. Cet examen doit suggérer des moyens de les utiliser afin d'améliorer les actions futures. Un élément important à ne pas oublier est la nécessité de rapporter non seulement les réussites, mais aussi les faiblesses: ce qui peut apparaître comme une faute ou un échec dans une action peut en fait constituer une leçon utile pour l'avenir et conduire, une fois documentée, à de meilleures interventions. Apprendre à partir des « mauvaises » leçons est une manière d'aider les autres à gagner du temps, de l'argent et des efforts et d'assurer que les interventions qui ne sont pas suffisamment réussies ne seront pas reproduites ailleurs.

Identifier les bonnes pratiques et les faiblesses est essentiel pour aller de l'avant sur la base de l'expérience. En général, les bonnes pratiques:

- sont efficaces (c-à-d, ont-elles contribué à diminuer la traite des enfants?);
- sont efficientes;
- répondent aux besoins du et profitent au groupe cible;
- sont innovatrices et créatives;
- peuvent être reproduites ou adaptées;
- sont durables ou peuvent être intégrées;
- contribuent au changement.

Elles peuvent prendre la forme de processus, approches, stratégies, interventions, politiques,



études de cas et connaissances. La phrase clé est que les bonnes pratiques *doivent démontrer qu'elles créent une différence dans la lutte contre la traite des enfants*. La reproduction régulière d'une action n'en fait pas nécessairement une bonne pratique; sa valeur doit en être prouvée.

Documenter les leçons apprises

Documenter les leçons apprises n'implique pas seulement de rendre compte par écrit ce qui a été fait, mais aussi d'analyser la manière dont cela a été fait et ce qui a été appris. Il est important, dans la préparation de documents relatifs aux leçons apprises de ne pas oublier ceux qui en auront l'usage: s'agira-t-il seulement d'utilisateurs en interne, ou bien d'un public extérieur? De quelles informations ont-ils besoin et comment les utiliseront-ils? Documenter les leçons apprises offre une occasion de s'assurer que l'expérience sera rendue utile pour les autres.

Lorsqu'on documente l'expérience, il convient d'inclure, dans la mesure du possible, les points de vue des enfants, des familles et des communautés, ainsi que des partenaires et, idéalement, de quelques observateurs indépendants. Il n'est pas indispensable que leurs points de vue concordent: des opinions différentes sur une même action peuvent

souvent aider le lecteur à avoir une vision plus claire de l'initiative de lutte contre la traite et à parvenir à ses propres conclusions.

Voici quelques conseils utiles:

- trouvez un titre/slogan accrocheur et facile à retenir;
- brossez un tableau de l'intervention que les gens pourront comprendre et retenir;
- expliquez comment, pourquoi, où, quand et quoi;
- étayez les conclusions que vous tirez sur les résultats et l'impact;
- énumérez les enseignements tirés et accompagnez-les de recommandations en matière de reproduction ou d'adaptation; et
- fournissez les références des ressources utilisées.

Concevoir une stratégie de diffusion

Pour s'assurer que les résultats des interventions atteignent ceux qui peuvent les utiliser, il convient de concevoir une stratégie de diffusion dès le début de la planification de l'intervention. Les questions à poser doivent permettre de déterminer: qui pourrait être en mesure d'utiliser l'expérience acquise, de quelle manière, sous quelle forme utile, et comment l'obtenir.

Les réponses à ces questions peuvent aider à mettre en place les processus et les outils dont on aura besoin pour recueillir l'information. Ainsi, si le public cible d'une stratégie de diffusion est un syndicat de la province voisine B, il devra avoir connaissance de tous les éléments de la conception et de l'exécution du projet, ainsi que des leçons qui en ont été tirées par le syndicat de la province A. Les « points d'apprentissage » peuvent leur être transmis au fur et à mesure de la progression du projet (au lieu d'attendre son achèvement), et si possible par un bulletin électronique. Par contre, si le public cible est le ministère chargé des questions transnationales, on pourra choisir d'attendre la fin du projet pour déceler les questions spécifiques qui intéresseront le ministère et les lui transmettre par lettre détaillée.

Si l'intervention est en rapport avec une politique ou un programme lancé par un ministère, la cible principale peut être constituée par les fonctionnaires des départements gouvernementaux à d'autres niveaux ou dans d'autre pays de la région. Dans ce cas, on peut choisir de s'informer sur les forums réguliers d'échange d'informations auxquels participent les pouvoirs publics et se demander si une session d'échanges de cette nature serait possible lors d'un de ces forums.

Rappelez-vous que la diffusion n'implique pas toujours de rédiger un long rapport, de l'imprimer avec une couverture brillante et de l'expédier par courrier postal à un coût élevé. Elle peut revêtir des formes multiples, telles que les réunions en tête à tête, les sessions de partage d'informations, les produits multimédias, les publications ou le bouche-à-oreille. Il vous faudra prêter une attention particulière à l'acheminement de l'information jusqu'aux groupes difficiles à atteindre. Étudiez donc tous les moyens de transmission possibles et vérifiez si vos groupes cibles ont accès à l'Internet ou s'il faut privilégier le courrier postal, par exemple. Il est toujours judicieux de contacter ces groupes avant de commencer à préparer les matériels afin de savoir comment les atteindre.

Reproduire les bonnes pratiques à plus grande échelle

La reproduction des bonnes pratiques dans d'autres domaines est souvent appelée « réplique », et « redimensionnement » si elle est pratiquée à plus grande échelle. Elle consiste à appliquer l'expérience acquise en un lieu donné - par exemple une communauté, une école ou une province - en l'étendant à d'autres communautés, écoles ou provinces, voire même au niveau national. Le redimensionnement doit être effectué très soigneusement. Tout d'abord, il conviendra de se demander si le champ de l'initiative a été un facteur de sa réussite. Si l'on essaie de travailler à une échelle supérieure, perdra-t-on l'élément même qui a assuré sa réussite? Cela exige une analyse attentive de l'initiative, ainsi que la prise en considération du nouveau contexte envisagé. Le redimensionnement laisse également prévoir une charge accrue en matière de coordination. Si l'on n'a pas à entreprendre soi-même l'action à plus grande échelle, on devra probablement, du moins au commencement, apporter un appui et des conseils aux partenaires qui feront avancer le projet.

Une des méthodes de passage à l'échelle supérieure consiste à œuvrer à l'intégration des actions dans des initiatives de politique générale plus vastes. Par exemple, si l'on a élaboré un module de formation efficace pour les enseignants des écoles dans un district, on pourra ensuite travailler avec le ministère de l'Éducation ou directement avec le centre national de formation pédagogique pour intégrer ce module de formation au programme d'études de ce centre.

L'aspect le plus important qu'il convient de se rappeler est que la fin d'une initiative est en réalité le commencement de la suivante. Le résultat le plus important de la documentation des bonnes pratiques réside peut-être dans le transfert de ces pratiques - qu'elles soient liées à la politique générale ou à des initiatives de proximité - à d'autres acteurs pour leur permettre de répliquer l'expérience.



Voir les exercices 56, 57 et 58 dans le livre d'exercices.

MANUEL DE FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL, SEXUELLE OU AUTRES FORMES

Livre 1

Comprendre ce qu'est la traite des enfants

Livre 2

Action politique et de sensibilisation
contre la traite des enfants

Livre 3

Questions de processus

Livre d'exercices

Guide à l'usage des Facilitateurs

(cd-rom)

Bureau international du Travail
Programme international pour
l'abolition du travail des
enfants (IPEC)
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

www.ilo.org/ipec

UNICEF
3, UN Plaza
New York, NY 10017
USA

www.unicef.org

Global Initiative to Fight Human Trafficking (UN.GIFT)
United Nations Office on Drugs and Crime
Vienna International Centre
Wagrammer Strasse, 5
A 1400 Vienna
Austria

www.ungift.org